



Reconnaissance des compétences et responsabilités des DPIP :

NOTRE SEULE PRIORITÉ !

COMMUNIQUÉ :

FO Justice a participé, ce jeudi 10 septembre 2026, au groupe de travail consacré à la réforme indemnitaire et indiciaire des DPIP.

Comme à l'accoutumée, le cœur des échanges s'est essentiellement concentré sur l'amélioration des grilles indiciaires et indemnitaires proposées.

Pour **FO Justice**, cette question, bien que légitime, ne peut constituer l'unique horizon de nos revendications.

► Le véritable débat doit être posé : pour quelles raisons la DGAP refuse-t-elle d'engager une véritable réflexion sur la création d'un corps unique de directeurs, au regard de la nature des missions exercées et du niveau de responsabilités aujourd'hui assumé par les DPIP ?

C'est bien la reconnaissance pleine et entière des compétences, des missions et des responsabilités des DPIP qui doit être au cœur des discussions.

UNE POSITION QUE FO JUSTICE DÉFEND DEPUIS LONGTEMPS

FO Justice se réjouit de constater que l'UFAP UNSA justifie désormais son absence à ce groupe de travail en mettant en avant l'absence de représentativité de certains participants.

➤ Cette situation, **FO Justice** l'avait déjà dénoncée lors du précédent groupe de travail.

Nous ne pouvons donc que constater que l'UFAP UNSA rejoint aujourd'hui une position que nous défendons depuis longtemps.

Nous déplorons cependant que cette prise de position intervienne dans un contexte qui nous apparaît davantage guidé par une démarche électorale et opportuniste que par une volonté constante de défendre les intérêts des DPIP.

FO JUSTICE RESTE CONSTANT ET COHÉRENT

► Contrairement aux postures de circonstance, **FO Justice** reste constant dans sa ligne revendicative : **obtenir une véritable amélioration du statut des DPIP et la reconnaissance correspondant au niveau réel de leurs missions et responsabilités.**

Nous dénonçons le fait de présenter aujourd'hui comme une découverte une réalité que **FO Justice** a déjà dénoncée auprès de l'administration, et ce bien en amont des prochaines élections professionnelles.

Les revendications syndicales ne peuvent être à géométrie variable en fonction du calendrier électoral.

FO Justice n'œuvre que dans l'intérêt des agents. Il était donc nécessaire de rétablir cette réalité.

LE DIALOGUE SYNDICAL, PAS L'ABSENTÉISME OPPORTUNISTE

► Pour **FO Justice**, la défense des DPIP passe par la présence, le dialogue et la confrontation des revendications avec l'administration.
Nous prônons le débat syndical avec l'administration, pas l'absentéisme opportuniste.

C'est par notre présence dans les instances, par nos interventions et par notre détermination que nous entendons faire avancer les droits et la reconnaissance des DPIP.

NOTRE OBJECTIF EST CLAIR

► **FO Justice** sera toujours présent pour défendre une reconnaissance pleine et entière des missions exercées par les DPIP.

Parce que le niveau de responsabilités assumé aujourd'hui par les DPIP doit enfin être reconnu à sa juste valeur.

► **FO Justice** revendique la reconnaissance de cette réalité et l'accès des DPIP à la catégorie A+.

La reconnaissance statutaire des DPIP n'est pas une revendication électorale. C'est une exigence syndicale !

FO JUSTICE — CONSTANT, COHÉRENT, ENGAGÉ POUR LES DPIP